

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMINATION DU DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU COMITE DE RIVIERE DU CONTRAT DE RIVIERE DU SEGRE

Séance du 30 mai 2022
Dûment convoqué le 24 mai 2022

En l'an 2022, le lundi 30 mai 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (26) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J-D LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (5) : J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, G. VICENS.

Pouvoirs (5) : H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. DESCLAUX (à A. LUNEAU), F. MARTIN (à M. BLANC).

Secrétaire de séance : Christine COLOMER

Acte n° : CCPC-2022150-29

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 2 novembre 2020 portant élection des représentants aux comités de rivières ;

CONSIDERANT la vacance d'un siège de délégué de la Communauté de Communes au sein du Comité de rivière du contrat de rivière du Sègre ;

CONSIDERANT la proposition de candidature par le Président de M. Henri BAUDET, maire de Bolquère ;

CONSIDERANT l'appel à candidature et l'absence de manifestation à candidature ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

DE NOMMER, M. Henri BAUDET délégué de la Communauté de Communes au sein du Comité de rivière du contrat de rivière du Sègre ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

DE NOMMER, M. Henri BAUDET délégué de la Communauté de Communes au sein du Comité de rivière du contrat de rivière du Sègre ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le : 02/06/2022

Transmis en sous-préfecture le : 01/06/2022

Document exécutoire à compter du 01/06/2022

Envoyé le 01-06-2022 à la Préfecture
Accusé de réception le 01-06-2022
NOTIFICATION FAST

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

